

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 73 (1937)
Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Education nationale.* — VAUD : *Traitements.* — *Cours de musique sacrée.* — *Dans les sections : Lausanne.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *A propos de nos traitements.* — *Communiqué.* — NEUCHÂTEL : *Notre assemblée trisannuelle.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. W. : *Le congrès international de l'enseignement primaire et de l'éducation populaire.* — DE L'ÉCOLE A LA VIE. — J. S. : *Dans l'imprimerie : examens.* — INFORMATIONS : *L'exposition nationale suisse de 1939.* — JEAN GIRAUDOUX : *L'Institut de France et les instituteurs.* — LECTURE LITTÉRAIRE : *Portrait.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

EDUCATION NATIONALE

Opinions féminines.

L'*Alliance des Sociétés féminines suisses* a tenu en septembre, à Bâle, ses assises annuelles. Au nombre des objets à l'ordre du jour figurait le problème de l'éducation nationale, qui nous intéresse tous, et Mme A. de Montet (Corseaux) présenta à ce sujet un travail bien documenté portant comme titre : *La femme et l'éducation civique.*

Mme de Montet nous montre d'abord comment les « femmes de cœur, animées d'un profond amour de leur pays et de leur peuple qui, à la fin du XIX^e siècle, ont fondé l'*Alliance*, ont d'emblée entrevu la nécessité de l'instruction civique des femmes et de la jeunesse féminine autant que masculine », et parmi ces femmes de cœur, nous relevons le nom de deux pionnières : Mlle de Mülinen et Mme Piezyska-Reichenbach.

Le travail de Mme Montet reprend point par point le programme de l'*Alliance* au sujet du développement intellectuel et moral toujours plus sérieux des mères, des éducatrices et des jeunes filles, dont s'occupe spécialement la Commission féminine permanente d'éducation nationale. Puis, arrivant aux problèmes de l'heure, elle constate que les régimes politiques étrangers nous inondent de leur propagande, et que les extrémistes de chez nous, ceux de droite et ceux de gauche, oublient de penser en véritables Suisses et en gardiens de notre démocratie, de nos droits et de nos privilèges.

Qui réagira et travaillera au regroupement de nos forces, au ralliement vers notre idéal national : peuples divers, mais peuple de frères ?

Le Département militaire fédéral propose un programme d'éducation *physique* pour les adolescents, mais de nombreuses associations suisses demandent un programme d'éducation *civique* pour les deux

sexes, et c'est aux conclusions du *Lehrertag* de Lucerne que se rallient en particulier les 200 sociétés féminines suisses.

Laissons parler Mme de Montet :

« ...Avec la Société des instituteurs, nous entrevoyons l'enseignement civique post-scolaire donné dans un esprit très large, très fervent. Il ne s'agira pas de faire mémoriser des faits isolés, mais de faire connaître aux jeunes le vrai visage du pays, son passé, ses conditions économiques, ses institutions et ses possibilités, les hommes et les femmes qui l'ont honoré par leurs actes et leurs idées... nos universités populaires donnent déjà cet enseignement sur une petite échelle, et l'initiative d'un Wartenweiler, l'instruction des jeunes filles à Casoja, le scoutisme pour garçons et filles sont une preuve de ce qu'on peut faire dans ce sens...

» Mais nous sommes obligées de prendre position vis-à-vis du projet de service militaire préparatoire qui, s'il devient loi, obligera tous les garçons à s'enrôler dans des groupements de gymnastique, de tir et dans des corps de cadets. Les recrues se trouveraient ainsi préparées au service militaire proprement dit qui, aujourd'hui, demande un assouplissement et une résistance du corps considérable...

» Pour les pacifistes parmi nous, et elles sont nombreuses, une préparation militaire renforcée apparaît comme une nécessité douloureuse. Luttant en faveur d'une Société des Nations véritable, celle qui devra sortir un jour de sa chrysalide actuelle, convaincues qu'une guerre future sera une chose monstrueuse, nous travaillons depuis des années pour le désarmement, et voici qu'on nous demande le réarmement, même l'armement des adolescents...

» Il nous semble que le jeune homme de 20 ans est tout juste assez mûr pour faire le métier des armes de guerre. Il nous paraîtrait déplorable de l'y initier plus tôt. Qu'il apprenne à tirer à la cible, à exercer son œil et son sens de la précision, c'est un sport aimé de beaucoup d'hommes et de femmes ! Mais faire l'école militaire avant la lettre serait, à notre avis, dangereux. A 20 ans, lorsque l'adolescent est muni de sa carte de vote, en même temps que de son uniforme, l'école de soldat prend un autre caractère. Nous ne voyons pas d'objection à ce qu'on oblige tous les garçons à des exercices physiques, à l'assouplissement du corps et à l'endurance, qu'on leur procure l'occasion d'une saine camaraderie en dehors de leur cercle professionnel ; au contraire toute école d'énergie a de la valeur. Mais ne sortons pas les garçons des préoccupations qui sont de leur âge. Il nous répugne d'entendre vanter de petits cadets, faisant le simulacre de bataille, comme de futurs patriotes accomplis. Leur exercice n'est qu'un jeu et, fort heureusement, la triste réalité que ce jeu représente leur est voilée par une imagination romantique...

» Au point de vue pédagogique, nous préférons infiniment les

exercices des éclaireurs. Le scoutisme lui aussi entraîne les jeunes à la vie héroïque, mais il tient compte de leur âge. Il les forme au moyen de jeux appropriés, de marches, et par la discipline, la simplicité de vie, la promesse longuement préparée de servir la patrie, de servir Dieu. Evidemment le scoutisme ne peut et ne doit pas être rendu obligatoire, mais il semble que son esprit devrait présider à l'élaboration d'une méthode pour le service militaire préparatoire. Une communauté dans l'action, une saine émulation dans l'emploi des forces et de l'adresse du corps, des jeux d'équipes, tout cela répond aux besoins du garçon normal. Si par la même occasion on peut lui faire comprendre la valeur d'une bonne hygiène et de la sobriété, ainsi que s'y appliquent nos sociétés de gymnastique, non seulement notre armée, mais le peuple entier y trouvera son bénéfice...

» Si nous voulons que les autorités donnent suite aux vœux des instituteurs suisses, il est nécessaire que nous agissions sur l'opinion publique de tous les cantons. Soutenons toutes les entreprises du genre des éclaireurs ou des universités populaires. Soumettons à toutes les femmes ce problème de simple bon sens dont voici les données : L'amour de l'enfant pour la patrie est censé éclore dans la famille, sur les genoux de la mère ; or la mère ne connaît pas suffisamment sa patrie ; donc comment faire connaître aux mères et aux éducatrices actuelles le vrai visage de leur pays ? Loin de nous la pensée qu'un enseignement civique résoudrait tous les problèmes nationaux. L'éducation civique, comme l'éducation tout court, n'est jamais terminée, mais ce n'est pas une raison pour la négliger. Notre Alliance, qui s'est engagée à veiller sur tout ce qui concerne la femme suisse, se doit de poursuivre la lutte pour l'instruction civique de la femme et de la jeune fille en vue de la collaboration de tout le peuple suisse à l'œuvre nationale. »

* * *

Voici la résolution qui fut adoptée à l'unanimité, en fin de séance, par les déléguées de 200 sociétés féminines suisses : « Nous appuyons la revendication formulée par le 26^e Congrès pédagogique de Lucerne, demandant l'introduction, par la législation fédérale, de l'enseignement civique obligatoire pour les jeunes Suisses et Suissesses.

» Nous reconnaissons la nécessité d'une meilleure éducation physique de la jeunesse et saluons le projet d'enseignement de la gymnastique après la scolarité, à condition qu'il s'agisse d'exercices favorables à la santé et non d'entraînement en vue de records. Ces cours doivent être placés sous la direction de pédagogues et ne pas comporter la consommation d'alcool.

» Nous avons de sérieuses craintes au sujet de l'enseignement militaire préparatoire et obligatoire (cours de jeunes tireurs et de cadets). Ces cours menacent la vie familiale et religieuse, ainsi que

l'organisation des loisirs en bonne voie de réalisation. En outre, si l'accent est mis trop sur le militaire, la jeunesse court le danger de se détourner de la démocratie et de l'entente entre les peuples que nous estimons absolument nécessaires pour l'existence de la Suisse.»

L. Cz.

VAUD

TRAITEMENTS

L'automne ramène la sempiternelle question des traitements. Les pères de famille nombreuse espèrent que les autorités étudieront avec bienveillance et compréhension le problème des allocations familiales. Ils trouvent qu'il y aurait une justice à accomplir en leur faveur. Nous le pensons aussi. Les célibataires et les bénéficiaires de gros traitements se demandent quand les pouvoirs publics rétabliront l'égalité entre les travailleurs. Et tous de souhaiter le retour à un état légal et normal. L'espoir des uns, le désir des autres, la déception de beaucoup provoquent une nervosité inquiétante au sein de nos associations de fonctionnaires à traitements fixes. Et quand cela recommence chaque année, le calme, même le plus proverbial, finit par s'user ; il fait place à une agitation mécontente d'autant plus forte que le mystère entourant ces questions de traitements est plus grand. Souvent, les dirigeants de nos associations sont liés par des indications confidentielles, donc parfaitement inutiles. A quand une discussion franche et une entente amiable entre l'Etat et les fonctionnaires, ainsi que le préconisait M^e Hirzel dans son rapport au Grand Conseil sur la motion Bringolf ?

Nous pouvons dire, maintenant, que le Conseil d'Etat proposait pour 1938 une augmentation de 1000 fr. des sommes exonérées des réductions. Cette proposition émanait d'un bon mouvement en faveur des petits salariés, et d'un principe juste tant que dure le régime des réductions des traitements. Mais le Comité des T. F. n'a pas pu considérer la proposition du Conseil d'Etat comme suffisante et le lui a écrit. Si l'augmentation du coût de la vie dans son ensemble est moins forte que d'aucuns le croient, elle est cependant très sensible pour les denrées alimentaires qu'emploient surtout les familles nombreuses et les petits salariés. D'autre part, la principale raison qui provoqua les réductions des traitements fut la situation financière difficile de l'Etat ; or, cette situation s'est bien améliorée aujourd'hui.

Nous demandons donc que nos traitements redeviennent simplement légaux.

Montesquieu a montré que la démocratie avait à éviter deux excès : l'esprit d'inégalité et l'esprit d'égalité extrême. Le Grand Conseil va s'assembler et il décidera souverainement. Nous espérons que le bon sens de nos députés saura rester dans l'esprit de la vraie

démocratie. Si nos élus ont le devoir d'être sages et prudents, ils doivent savoir aussi être perspicaces et flairer l'avenir. Pour diriger les peuples, les autorités doivent être en tête de la colonne, comme le capitaine, et non fermer la marche comme le médecin en compagnie des brancardiers.

A. BORLOZ.

COURS DE MUSIQUE SACRÉE

Un cours pratique et gratuit de musique sacrée aura lieu à Yverdon, le samedi 13 novembre, de 14 à 17 heures. Tous les instituteurs que la chose intéresse voudront bien s'inscrire à l'avance auprès du collègue Ad. Delisle, à Yverdon, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — *Conférence de M. Bray, professeur à l'Université de Lausanne : L'art de la composition dans « Pêcheurs d'Islande » de P. Loti.*

Une nombreuse assemblée assistait vendredi 2 octobre au Palais de Rumine à la magistrale conférence donnée par l'éminent professeur, Monsieur Bray, à qui le président de section, M. Beauverd, souhaita une cordiale bienvenue. La place nous manque pour donner un résumé même succinct de l'étude approfondie et admirablement exposée par M. Bray dont le merveilleux talent de conférencier tint en haleine l'auditoire attentif et vivement charmé. Marquons seulement les points principaux de cette belle leçon.

L'art de Loti est surtout d'instinct. Il n'est pas classique en ce sens qu'une des exigences du classicisme est que l'œuvre d'art soit le résultat d'un effort volontaire et conscient. Le plan équilibré de « Pêcheur d'Islande » n'a pas été préconçu. Le roman n'en est pas moins admirable et méritoire. Tantôt pièce de théâtre, tantôt symphonie avec leitmotiv, le roman, dont les parties sont au nombre heureux de cinq, présente un équilibre remarquable. On y distingue un élargissement en crescendo dans les trois premières parties, puis un sommet, et le dénouement. La pénétrante analyse de M. Bray découvre et explique les heureuses proportions relatives de ces parties, l'ordonnance de leur succession, leur ordre interne, puis leur matière scénique, dramatique et sentimentale. Poussant plus loin ses recherches, le savant critique nous fait voir comment les thèmes de la mer, de l'amour et de la mort s'équilibrent, se croisent, se répondent harmonieusement.

En passant, il justifie adroitement la présence d'un épisode qu'un critique condamnerait et signale enfin une petite imperfection comique : un personnage oublié en route par l'écrivain.

L'inoubliable leçon de M. Bray nous a donné des raisons de plus

d'admirer le chef-d'œuvre de Loti, et, par delà, d'aimer plus encore le vrai visage de la France éternelle.

M. Beauverd remercia M. Bray qui fut chaleureusement applaudi par l'auditoire reconnaissant. E. Dr.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

A PROPOS DE NOS TRAITEMENTS !

Devant le Grand Conseil, lors de la présentation par le Conseil d'Etat de son projet de prorogation pour trois ans de la loi de décembre 1934, instituant une retenue sur nos traitements, M. Ad. Lachenal, président du Département de l'Instruction publique, a dit : « *Il faut dire ici les choses franchement : je n'ai pas du tout l'impression que nos fonctionnaires, actuellement, soient des martyrs, j'ai au contraire le sentiment que, dans leur grande majorité, ils se rendent compte que la situation qui leur est faite est encore très normale, très supportable, qu'elle est même privilégiée, comparativement à celle des salariés des entreprises privées. Ils ne peuvent pas méconnaître que ceux qui n'ont pas, comme eux-mêmes, leur pain assuré et un emploi définitif, chez un patron qui est libéral, doivent encore les envier, quelles que soient les modifications que l'on ait apportées aux traitements de ces fonctionnaires et que l'on y apporte encore.* »

Il est donc encore besoin de répéter que nous ne méconnaissions pas les soucis et la situation précaire de tant d'ouvriers et d'employés. Nous savons même parfaitement qu'en luttant pour nos traitements, nous défendons indirectement tous ces employés et ouvriers auxquels on opposerait l'exemple de l'Etat à leurs demandes d'amélioration.

D'ailleurs, pourquoi toujours nous parler des moins privilégiés que nous ? Pourquoi ne pas nous comparer à tant de nos concitoyens qui, administrateurs, médecins, avocats, régisseurs, banquiers ou rentiers, — et bien d'autres encore — touchent des revenus égaux ou supérieurs aux nôtres ? Qu'ont-ils abandonné de ces revenus pour le salut de l'Etat ?

Chaque institutrice a versé pour cet Etat, chaque mois, pendant trois ans, une somme de 100 francs. Pour les jeunes régentes, de 25 à 30 ans, cela représente une diminution, un prélèvement du 23 % de leur traitement.

Les seules institutrices primaires ont abandonné ainsi, pendant ces trois ans, 1 million 26 mille francs.

Et c'est cette situation « privilégiée » que l'on voudrait prolonger encore pendant trois ans ! J. B.

Cet article aurait dû paraître samedi dernier déjà. Un malentendu, dont la Rédaction s'excuse, en a fait différer la publication.

COMMUNIQUÉ

Nous rappelons la conférence, organisée par la « Journée de la Femme », sur ce sujet : **La paix par l'éducation**, et qui aura lieu dimanche 7 novembre, à 20 h. 30, à l'Aula de l'Université. Orateur : M. Fritz Wartenweiler, Dr ph.

NEUCHATEL NOTRE ASSEMBLÉE TRISANNUELLE (Suite)

Après la manifestation en l'honneur de M. l'inspecteur Bühler (*Bull.* N° 39), M. Gédet fait lecture d'un copieux rapport sur les événements de la période 1934-1937 au premier plan desquels figurent les luttes contre la baisse des traitements et la réorganisation du Fonds scolaire de Prévoyance ; le rapporteur donne, en particulier, des renseignements très complets sur les pourparlers qui ont eu lieu récemment d'abord entre les associations intéressées puis avec le Conseil d'Etat en vue d'arriver à une régression du taux des diminutions temporaires de traitements. On sait que le gouvernement propose au Grand Conseil de ramener le taux de diminution de 8 % à 6 % ; de plus pour chaque enfant au-dessous de 18 ans, il sera fait un dégrèvement de 50 fr. sur le solde de la réduction. Nous reviendrons sur certains points de cet important rapport qui ne soulève aucune discussion.

L'assemblée est appelée ensuite à nommer un successeur à M. Gédet, ce dernier ayant confirmé sa décision formelle de ne pas accepter de réélection. Pour le règlement de cet objet, M. Charles Rothen, vice-président, prend la direction de l'assemblée, et donne la parole à Charles Guye qui, avec sa cordialité coutumière, remercie chaleureusement le président démissionnaire et relève tous les soucis, toutes les difficultés et le dévouement que comporte la tâche du président d'une association de l'importance de la nôtre.

Puis, c'est au tour de l'auteur de ces lignes, d'apporter à son cher ami, H.-L. Gédet, l'hommage de gratitude du comité central dont il est membre depuis 28 ans et qu'il présida sans interruption pendant 12 ans. Il rappelle, qu'au cours de cette longue étape, H.-L. Gédet a d'abord collaboré activement sous le ministère de M. F. Hoffmann à toutes les actions qui ont abouti, en 1921, au relèvement réjouissant et nécessaire de la situation matérielle du corps enseignant primaire, puis que dès son accession à la présidence de la S. P. N., il dut, sans répit, mener bataille pour défendre notre patrimoine contre les attaques déclanchées par la crise horlogère. Au cours de cette interminable lutte, H.-L. Gédet s'est dépensé avec un dévouement admirable et, fidèle à la consigne de son comité, il a défendu les intérêts des uns et des autres avec loyauté et impartialité. Il ne

s'est pas départi de cette ligne de conduite dans l'affaire du Fonds de Prévoyance qui lui a valu des critiques imméritées. Cœur sensible, il n'a reculé devant aucune peine pour sortir d'embarras les collègues en butte aux ennuis. En quittant la présidence de notre association, H.-L. Gédet peut s'accorder la satisfaction d'avoir vaillamment rempli sa lourde tâche et d'avoir été utile à ses collègues.

En reconnaissance de ses nombreux services, le comité central a décidé de conférer à H.-L. Gédet le titre de membre d'honneur de la S. P. N. Quand nous faisons part de cette décision à l'assemblée, celle-ci éclate en applaudissements. La cérémonie se termine par la remise, à notre nouveau dignitaire, d'une gerbe de fleurs et d'un diplôme, œuvre de deux artistes loclois, nos collègues Fritz Eckert et Armand Toffel.

Emu et confus, M. Gédet remercie l'assemblée. Puis on passe à la nomination de son successeur. Ch. Rothen, vice-président, annonce que le C. C. n'a pas voulu abandonner le choix d'un candidat au hasard, et qu'après d'instantes démarches, il a réussi à faire accepter une candidature par M. *Léopold Berner*, instituteur à Rochefort et membre du C. C. depuis plusieurs années. Toutefois l'assemblée conserve le droit de faire d'autres présentations. Comme elle n'use pas de cette prérogative, L. Berner est nommé à l'unanimité, ce dont nous le félicitons chaudement. Le jeune et sympathique élu remercie l'assemblée en déclarant qu'il met son enthousiasme et sa bonne volonté au service de ses collègues. La S. P. N., sous l'impulsion de son nouveau chef, qui est homme réfléchi et de bon jugement, continuera sa marche valeureuse.

Philippe Bourquin, revenant sur la question des traitements, invite le Comité central à agir pour arriver à ce que les diminutions provisoires soient atténuées dans une proportion plus forte que celle envisagée par le Conseil d'Etat. D'autre part, il propose à l'assemblée de nommer le soussigné membre d'honneur de la S. P. N., proposition qu'elle accepte par applaudissements. Encore merci à tous de cette flatteuse distinction.

En application de l'art. 20 de nos statuts, l'on procède ensuite à la nomination des six délégués au Comité central romand et de trois suppléants. *Délégués* nommés : Julien Rochat, Georges Ströle, Armand Toffel, H.-L. Gédet, Léopold Berner et Charles Rothen. *Suppléants* : Arnold Jeanneret, Bertrand Perrenoud et Philippe Bourquin.

(A suivre.)

J.-Ed. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Paris 1937.

Il faut avouer que nous nous sommes assez peu rendu compte, en Suisse romande, de l'importance que revêtait le Congrès international de l'Enseignement primaire qui s'est tenu à Paris du 23 au 31 juillet. Mais dès notre première entrée au Palais de la Mutualité, nous avons été profondément impressionnés par la grandeur de l'effort accompli pour mettre sur pied une organisation d'une pareille envergure. Tous ceux qui se sont déjà occupés de semblables manifestations comprendront quelles sommes de dévouement et de foi, mais aussi de diplomatie et de patience, sont nécessaires pour ordonner un congrès qui réunit près de 4000 participants, qui dure une semaine entière et qui n'affiche pas moins de 250 conférences et communications ! Nos collègues du Syndicat national peuvent être fiers de la brillante réussite qu'ils ont obtenue en convoquant ces Etats-Généraux de la pédagogie moderne. Des éducateurs de tous pays et de toutes races ont exposé ce qu'ils pensaient de leur vocation, quelles réalisations ils avaient déjà atteintes, quels espoirs leur étaient permis ; ils n'ont pas cédé les difficultés qu'ils avaient à vaincre, mais tous ont montré la plus entière confiance dans la beauté et dans l'efficacité de l'œuvre éducative. De la confrontation de tant d'expériences, de la comparaison de tant de monographies, de l'expression de tant de bonnes volontés se dégage un sentiment d'espérance et de réconfort ; oui, il y a encore dans le monde des milliers et des millions de braves gens qui agissent pour que les générations de demain orientent leurs forces vers la compréhension et la concorde internationale ; cela, certes, nous le savions ; mais merci au congrès de Paris de nous l'avoir rappelé et de nous l'avoir une fois encore démontré.

Il va sans dire qu'il est impossible de dresser un inventaire même succinct de toutes les richesses qui se sont étalées devant les congressistes ; d'ailleurs, même le plus assidu de ces derniers a dû faire un choix, puisque chaque jour cinq ou six conférences avaient lieu simultanément dans les salles nombreuses de la Mutualité. Je me bornerai à quelques remarques, me réservant de revenir sur un ou deux sujets traités.

Tout d'abord rendons hommage à l'hospitalité de nos collègues de France qui savent recevoir leurs hôtes avec tant de bonne grâce et d'aménité que chacun se sent immédiatement chez lui, et s' imagine être le seul que l'on a distingué ; dans les séances comme dans les couloirs, régnait une atmosphère de confiance, d'amitié qui rendait

facile le travail commun ; lors de la cérémonie finale, au grand amphithéâtre de la Sorbonne bondé jusqu'aux dernières banquettes des galeries, tous les auditeurs vibraient intensément dans une parfaite communion de pensée et de sentiment : ce n'étaient plus les représentants de cinquante pays divers qui assistaient à une dernière séance, c'était un seul esprit qui s'élevait sur les ailes enchantées de l'éloquence française pour proclamer son amour de l'enfant, son désir de le voir plus heureux au milieu d'une humanité moins asservie à la sanguinaire passion.

Dans un climat intellectuel aussi stimulant, nulle fatigue ne pouvait atténuer le zèle des congressistes, et jusqu'au dernier jour les auditoires restèrent compacts, et les locaux du congrès gardèrent cet aspect de ruche affairée qu'ils eurent dès les premiers jours.

Il faut aussi signaler le travail considérable fourni par certains Etats pour participer à l'organisation du congrès et pour permettre à leur corps enseignant d'y assister. Les ministres de l'instruction publique de la plupart des pays européens figuraient dans la liste du Comité d'honneur ; quatre ministres français ont pris une part effective aux travaux du congrès, des ambassadeurs accrédités à Paris ont assisté à certaines conférences ; un grand nombre de délégués et d'orateurs étaient envoyés officiellement aux frais de leur gouvernement. C'est dire que tous attachent une importance de premier ordre à ces assises internationales aussi bien pour le bénéfice intellectuel qu'en retireront leurs ressortissants que pour le bénéfice moral dont jouira la nation devant les représentants de presque tous les pays du monde. C'est ainsi que la Tchécoslovaquie avait envoyé le chœur des institutrices de Prague, aux costumes multicolores, dont les admirables productions firent la joie et l'admiration de tous. En face de ces efforts, combien modeste apparaissait la participation de la Suisse ; le Conseil fédéral qui délègue chaque année de nombreuses personnalités aux congrès tenus à l'étranger par les anthropologues, les médecins, les agriculteurs, etc., n'avait pas jugé bon de se faire représenter, laissant aux associations et aux particuliers le soin de défendre à leurs frais le prestige de notre pays. Aussi avons-nous eu quelquefois l'impression d'être un peu les parents pauvres...

Heureusement, un certain nombre de conférenciers suisses prirent cependant la parole et empêchèrent qu'on oubliât notre nom ; le *Bulletin* a déjà parlé des travaux présentés par M. P. Boesch, président du S. L. V., et Max Meier, recteur de gymnase à Bâle, sur l'éducation populaire en Suisse ; M. Dottrens parla, en compagnie de M. Hulliger, professeur à Bâle, de « la réforme de l'écriture », puis, dans une seconde séance, de *l'enseignement collectif et de l'enseignement individualiste*. M. Piaget entretint la section de psychologie de *la logique enfantine*, tandis que M. Th. Wyler, professeur à Bellinzone, exposait *l'activité des éducateurs suisses en faveur de la paix* ; enfin, Mme Boschetti-

Alberti donnait une conférence sur *l'école sereine et sa mise en pratique dans les écoles de l'Etat.*

G. W.

DE L'ÉCOLE A LA VIE **DANS L'IMPRIMERIE : EXAMENS**

On sait qu'en Suisse, les conditions de travail dans l'imprimerie sont bien établies, qu'en particulier les salaires des ouvriers, comme les conflits pouvant surgir entre employeurs et employés, sont réglés par des commissions paritaires.

Dernièrement, sur la base d'expériences faites dans différents endroits du pays, des dispositions relatives aux examens d'aptitudes des apprentis compositeurs-typographes et conducteurs ont été élaborées afin de mieux sélectionner les jeunes gens. Dans le canton de Vaud, on a confié l'organisation de l'examen à l'Office cantonal d'orientation professionnelle et de placement en apprentissage.

Nous pensons rendre service aux maîtres dirigeant une classe de dernière année en donnant quelques précisions sur ces examens, ainsi que sur les conditions de placement en apprentissage.

Les branches d'examen sont les suivantes :

1. Langue maternelle :
 - a) composition (temps donné 45 minutes) ;
 - b) dictée (durant 15 minutes) ;
 - c) grammaire et analyse (durant 10 minutes). Interrogatoire oral.
2. Deuxième langue nationale :
 - a) examen oral (durant 15 minutes). Lecture d'un texte en caractères gothiques ; l'examen porte également sur la conjugaison des verbes et sur la grammaire en général ;
 - b) examen écrit (durant 20 minutes). Petite traduction facile dans la langue maternelle.
3. Calcul :
 - a) calcul oral (durant 10 minutes). Quatre petits problèmes arrangés par ordre de difficultés ;
 - b) calcul écrit (durant 30 minutes). Quatre problèmes se rapportant au programme primaire (mélanges, alliages, intérêt, etc.). Toutes les opérations doivent se trouver sur les feuilles d'examen.

Un petit examen psychotechnique complète les questions d'ordre pédagogique. Les mémoires visuelle et auditive sont examinées, comme les sens du toucher et de la vue (les candidats conducteurs-typographes ne doivent pas être atteints de daltonisme).

L'attention est déterminée au moyen d'un texte dont certaines lettres doivent être biffées ou soulignées. Le texte, de langue étrangère, comporte une douzaine de lignes ; le candidat est appelé à biffer par exemple les a et les o et à souligner les m. Les jeunes gens doivent

aussi compléter les mots manquants dans un texte courant, suivant le sens.

Ils ont ensuite l'obligation de rectifier des phrases renfermant des contresens.

Voici maintenant l'attribution des notes.

La langue maternelle est appréciée : pour la composition, d'après le fond, le style et l'orthographe ; pour la dictée d'après l'orthographe et la ponctuation.

Quant à la deuxième langue nationale, c'est à la lecture qu'on attache le plus d'importance.

Le calcul est apprécié comme suit :

1 problème faux	=	note	2
2 problèmes »	=	»	3
3 » »	=	»	4
4 » »	=	»	5

Les notes ont la valeur suivante, selon que le candidat sera compositeur ou conducteur :

	Valeur en points	
	<i>pr compositeur.</i>	<i>pr conduct.</i>
1. Langue maternelle	triple	simple
2. Deuxième langue nationale	double	simple
3. Calcul	simple	simple
4. Dessin	double	simple
5. Mémorisation	simple	simple
6. Don d'observation	simple	simple
7. Sens du toucher	simple	double
8. Connaissance des couleurs	simple	triple
9. Attention	simple	double
10. Combinaison, phrases à compléter .	simple	simple
11. Sens critique	simple	simple

La note moyenne est calculée en divisant le total des points obtenus par 15.

Exemple pour un candidat:	<i>compositeur</i>		<i>conducteur</i>	
	<i>notes</i>	<i>points</i>	<i>points</i>	<i>points</i>
1. Langue maternelle	3	$3 \times 3 = 9$	3	$3 \times 1 = 3$
2. Deuxième langue nationale	2	$2 \times 2 = 4$	2	$2 \times 1 = 2$
3. Calcul	1	$1 \times 1 = 1$	1	$1 \times 1 = 1$
4. Dessin	2	$2 \times 2 = 4$	2	$2 \times 1 = 2$
5. Mémorisation	2	$2 \times 1 = 2$	2	$2 \times 1 = 2$
6. Don d'observation	1	$1 \times 1 = 1$	1	$1 \times 1 = 1$
7. Sens du toucher	2	$2 \times 1 = 2$	2	$2 \times 2 = 4$
8. Connaissance des couleurs	1	$1 \times 1 = 1$	1	$1 \times 3 = 3$
9. Attention	1	$1 \times 1 = 1$	1	$1 \times 2 = 2$
10. Combinaison, phrases à compléter	4	$4 \times 1 = 4$	4	$4 \times 1 = 4$
11. Sens critique	3	$3 \times 1 = 3$	3	$3 \times 1 = 3$
Total des points		<u>32</u>		<u>27</u>

Ce candidat obtiendrait :

la note moyenne $32 : 15 = 2,1$ comme compositeur

27 : 15 = 1,8 comme conducteur

Ses connaissances et aptitudes le désigneraient pour devenir apprenti conducteur.

L'examen est réussi lorsque la moyenne des notes ne dépasse pas 3.

Les candidats compositeurs qui dépassent la note 3 pour la langue maternelle, et les candidats conducteurs qui dépassent la note 3 pour la connaissance des couleurs sont en principe éliminés de la profession en question, même si la note moyenne obtenue est suffisante.

Les imprimeurs ayant le droit d'engager de nouveaux apprentis reçoivent la liste des jeunes gens qui ont réussi l'examen et qui ont été reconnus en parfaite santé par le médecin désigné par la Commission d'apprentissage.

D'autre part, la liste des places disponibles est envoyée aux jeunes gens ayant réussi l'examen. Ils peuvent se présenter immédiatement.

J. S.

INFORMATIONS L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE DE 1939

L'école y sera représentée et nos collègues de Suisse allemande s'en occupent activement. Le comité technique « Volksschule » qui comprend des représentants d'organisations telles que le Pestalozzianum, les Lehrervereine de Zurich, la Société suisse des instituteurs, l'Association catholique des instituteurs, la S. P. R., etc., s'est réuni le 15 septembre. Des discussions engagées, se dégagèrent les points suivants :

L'exposition s'adressera au visiteur et non à l'homme du métier. Elle doit faire connaître et apprécier les services rendus par l'école populaire, de façon vivante. La multiplicité des réalités ne permet pas d'établir un système rigide. Il s'agit au contraire d'attirer l'attention sur les caractéristiques de notre pays (écoles urbaines, rurales et écoles de montagne), et d'intéresser la Suisse entière à cette exposition.

La surface mise à la disposition des organisateurs — environ 500 mètres carrés, — oblige à une sévère limitation. On évitera l'erreur commise à Berne en 1914, où le pavillon de l'Education accablait le visiteur sous le poids des tables et des statistiques. On envisage pour 1939 l'emploi de photomontages, de tableaux, de travaux d'élèves et peut-être de films. Le désir de montrer une école vivante est patent dans l'installation, à l'exposition, de deux salles d'école où, à tour de rôle, viendront des enfants d'écoles et de degrés divers, et qui sera meublée de façon convenable. Les écoles qui visi-

teront l'exposition, par des chœurs, des jeux, des rondes et des représentations, se divertiront eux-mêmes en divertissant les spectateurs.

Une publication sur l'Ecole de la ville de Zurich est prévue, ainsi qu'un travail sur l'Ecole suisse. Les expositions du Pestalozzianum serviront de compléments à l'exposition nationale. Quant à la formation des maîtres, elle sera représentée dans la section : Mittelschule ou Berufsschule.

C'est M. Hans Egg, président du Lehrerverein de Zurich (Ville), qui a été nommé président du comité technique. Toute proposition ou suggestion peut être adressée à M. Hans Egg, Lehrer, Schössli-str. 2, Zurich.

CHEZ NOS VOISINS

L'Institut de France et les Instituteurs.

« Aucun exemple ne peut mieux illustrer les équivoques qui règnent entre les dirigeants de notre pays que quelques considérations sur notre Institut et nos instituteurs.

» Ce n'est pas ma faute si ces mots semblent jurer aujourd'hui d'être assemblés. Ils étaient faits pour l'être. Au départ ils sont frères. L'Institut devait être le maître intellectuel et moral de la nation, l'instituteur le maître intellectuel et moral des enfants. Celui-là et celui-ci tenaient de l'Etat qui les avait créés ou nommés, l'autorité et la responsabilité la plus haute dans une France dont ils étaient le cerveau et la conscience, et que l'Etat n'entendait pas leur contester à condition qu'elles ne prissent pas cette forme épisodique et sectaire qu'est la forme politique. Il est évident aussi que, pour être efficaces et souveraines, ces autorités devraient être conjointes et confiantes. D'où vient qu'aujourd'hui il ne reste rien de pareilles promesses et que ces deux mots qui étymologiquement sont les mêmes, ressemblent si fort à deux frères ennemis ? J'en vois les raisons dans deux erreurs qui peuvent d'ailleurs être considérées toutes deux comme le fait de l'Institut.

» La première est sa négligence à réagir contre la tendance, de plus en plus forte en France, à établir des distinctions de race et de caste entre les divers éducateurs du pays et les divers enseignements. A mesure que la vie de la nation devenait de plus en plus libérale, sa culture lui était donnée suivant des principes de plus en plus restreints et conventionnels. Alors que le premier maître de l'enfance avait toujours été, sous les autres régimes, le plus respecté et le plus chéri de l'enfant et de la famille, il devenait habituel, sous la République, de prononcer le mot « enseignement primaire » avec quelque dédain et avec un clin d'œil de flatterie vers l'enseignement secondaire et supérieur. Or le mot « secondaire » ne signifie rien. Le mot « supérieur » est prétentieux. Le mot « primaire » est

un mot magnifique. Il indique le caractère premier, essentiel, celui dont on ne se passe pas et qui passe avant tout. Le blé est primaire. Le vin est primaire. Pas le Saint-Honoré. Pas le Vouvray mousseux. Ce que les instituteurs étaient chargés de donner au pays, ce qu'ils lui donnent encore avec une compétence indiscutable, c'est le pain et le vin de la culture. Ils avaient droit non seulement à la considération de cette élite intellectuelle que personnifiait l'Institut, mais à son appui, à ses félicitations, à ses reproches, à sa fraternité. Mais jamais celui qui récolte ne s'est désintéressé à ce point de celui qui sème, et aussi de la semence distributrice. Vous cherchiez en vain le lien, le fil par lequel les dispensateurs de notre éducation première peuvent se rattacher au représentant de notre éducation suprême. Jamais l'Institut n'a favorisé le moindre contact, officiel ou occasionnel, avec ce collègue instruit et enseignant dont il est pourtant le Sénat. Jamais il ne lui est venu à l'idée d'entendre ses vœux, de lire ses cahiers, de favoriser ou de combattre ses penchants, et alors que le moindre prince balkanique, du fait qu'il chasse l'ours brun ou qu'il collectionne les timbres-poste, y a de droit son fauteuil et sa séance solennelle, jamais ses portes, pour ne pas parler de ses bras, ne se sont ouverts aux représentants de ceux sans lesquels il est bien vain d'espérer donner sa vraie union et son vrai rythme à la nation. On appelle Institut, en France, ce qui est fermé à l'instituteur... « ... Entre l'Institut voué par lui-même au silence et à l'apparat, qui refuse son rôle dans l'Etat et les instituteurs qui le revendiquent, il semble donc bien que ce soit les instituteurs qui puissent se réclamer le plus justement de nos traditions et des exigences nationales. S'ils ont recours pour cela à la politique, ce n'est pas moi qui les approuve ; mais la défaillance de leurs frères aînés et de leurs guides naturels qui n'ont pas mieux su, dans un pays qui se glorifie de sa culture, défendre le prestige de notre enseignement et de ses maîtres, ne leur a peut-être pas laissé d'autre choix. »

(Extrait d'un article paru dans le « Figaro ».) Jean GIRAUDOUX.

LECTURE LITTÉRAIRE **PORTRAIT** (Emploi des adjectifs)

Sympathique, ardent, curieux, instruit, il a les yeux noirs et brillants, le grain de la peau rude et mat, la bouche large, le front bas, fort, droit, les cheveux luisants, ébouriffés, rebelles à la discipline du démêloir... Mais ce qui le marque, c'est la construction de la mâchoire : il a ce maxillaire anguleux, débordant sous les oreilles, qui appartient à toute une catégorie d'hommes du peuple de chez nous, gens d'action et de parole, de main et de bouche, à la fois francs, courageux et mauvais coucheurs.

(Remarque : L'homme que l'auteur décrit est un Français.)

JEAN-RICHARD BLOCH. (Sur un cargo : N. R. F.)

LES LIVRES

Perlimpinpin, par Renée Durand et Carlo Boller, avec la collaboration de Mmes R. Dubois, A. Porta et N. Schinz. Illustrations de Géo Piguet. Fœtisch frères, éditeurs, Lausanne.

Un livre de chansons pour les tout petits ; un vrai livre pour les tout petits, avec des chants simples, mélodiques, charmants, avec des paroles qui savent être enfantines sans tomber dans la niaiserie, avec des accompagnements savoureux mais faciles, que des mains même malhabiles peuvent aisément conduire le long des touches du clavier.

Et puis aussi des dessins, et quels dessins ! vivants, spirituels, tracés d'une main originale, par un homme sensible, qui aime les enfants et qui sait leur parler par le moyen de son crayon.

Le tout présenté de façon très agréable, par des éditeurs connaissant bien leur métier.

L'on prend le plus grand plaisir à suivre Messire Perlimpinpin au cours des saisons et des mois, au pays des chansons et des rondes, des amusettes et des jeux.

Riche et varié, ce livre rendra les plus grands services aux institutrices des classes enfantines, qui apprécieront en outre les conseils didactiques et les indications simples pour de faciles mises en scène, donnés ci et là, en manière de suggestions.

Beau cadeau de Noël pour les petits neveux et les filleuls !

F. M.

Annuaire téléphonique suisse.

La maison d'édition « Hallwag S. A. », à Berne, vient de publier la 26^e édition de l'*Annuaire Téléphonique Suisse*.

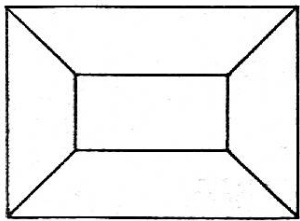
Ce volume fort de 1400 pages contient, dans une première partie, les numéros d'appel des abonnés au téléphone de toute la Suisse. Les recherches sont largement facilitées par des onglets alphabétiques. La seconde partie groupe les villes les plus importantes dont les noms sont imprimés sur les onglets. Etant donné cependant que l'en-tête de chaque localité est complété par l'indication de l'appartenance communale et cantonale, de la station ferroviaire la plus proche, etc., ce livre d'adresses qui compte plus de 300 000 inscriptions a de plus toutes les qualités d'un registre des localités, qui ne laisse guère de questions sans réponse. En outre, une carte de la Suisse est annexée à l'ouvrage, ce qui permet de déterminer la situation de chaque localité grâce à un jeu de lettres et de chiffres. L'*Annuaire Téléphonique Suisse* est ainsi un auxiliaire indispensable des commerçants, artisans, industriels et fonctionnaires.

COLLECTION

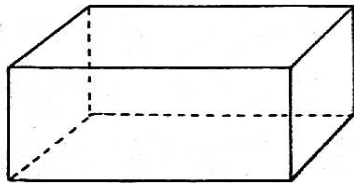
DE

SOLIDES GÉOMÉTRIQUES

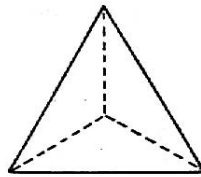
11 numéros fabriqués en noyer : le tout emballé dans une boîte en sapin, avec serrure Fr. 54.—



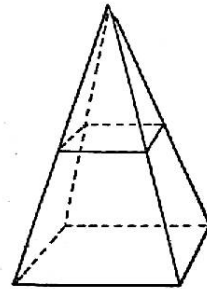
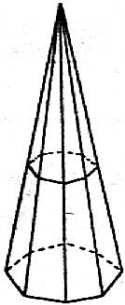
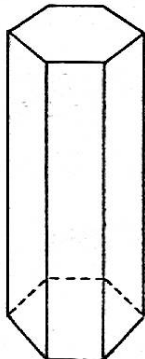
N° 1



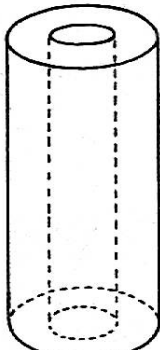
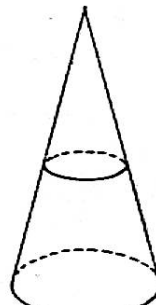
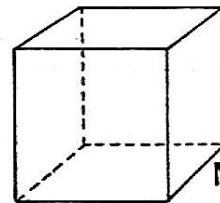
N° 2



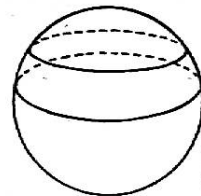
N° 3

N° 4
(en 2 pièces)N° 5
(en 3 pièces)N° 6
(en 2 pièces)

N° 7

N° 8
(en 2 pièces)N° 10
(en 2 pièces)

N° 9

N° 11
(en 3 pièces)

- N° 1. Tas de gravier à base rectangulaire, tronc de pyramide.
 N° 2. Parallépipède-rectangle.
 N° 3. Tétraèdre.
 N° 4. Pyramide à base carrée, en 2 pièces.
 N° 5. Prisme à base rectangulaire, décomposé en 3 pyramides.
 N° 6. Pyramide à base octogonale, avec une coupe parallèle à la base, en 2 pièces.
 N° 7. Prisme à base hexagonale.
 N° 8. Cylindre plein qui s'emboîte dans un cylindre creux (drain), 2 pièces.
 N° 9. Cube.
 N° 10. Cône avec une coupe parallèle à la base, en 2 pièces.
 N° 11. Sphère coupée en deux, 1 hémisphère et une calotte, 3 pièces.

PAPETERIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

BANQUE CANTONALE VAUDOISE

SOUS LA SURVEILLANCE DE L'ÉTAT

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
AUX MEILLEURES CONDITIONS

PRÊTS DE CAPITAUX
ACHAT ET VENTE DE TITRES
GÉRANCE DE FORTUNES
PAIEMENT DE TOUS COUPONS

25 agences et 3 sous-agences dans le canton

AGENCE A LAUSANNE : PLACE BEL-AIR

La joie du maître

c'est de posséder le petit duplicateur pratique, sûr et bon marché pour textes, croquis et dessins (pour écriture à la main et à la machine)

Tampon duplicateur USV

qui est déjà adopté par mille instituteurs et institutrices suisses. Emploi simple et rapide, résultats surprenants.

N° 1	Liliput	Fr.	8.—	} av. access.
N° 2	Carte postale	»	16.—	
N° 6	Cahier normal	»	25.—	
N° 10	Folio	»	38.—	

Demandez ce tampon à l'examen et à l'essai au fournisseur :

B. SCHOCH ACCESSOIRES POUR **Oberwangen (Thurg.)**
L'ENSEIGNEMENT

Téléphone 65.445.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, rue des Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DICTIONNAIRES LAROUSSE

GRAND MEMENTO ENCYCLOPÉDIQUE , 2 vol. — Le 2e vol. paraîtra en novembre 1937. Prix de souscription aux deux volumes	Fr. 65.60
DICTIONNAIRE ANALOGIQUE DE MAQUET . Les mots par les idées — Les idées par les mots. 1 vol. relié toile, 600 pages	» 7.10
L'ENCYCLOPÉDIE FRANÇAISE PERMANENTE , 21 vol. Un bilan de la civilisation moderne. Ont déjà paru : L'Etat, Arts et Littératures, (2 vol.), l'Espèce humaine, l'Etre humain. Chaque volume, reliure plein peau	» 35.20
Prix spéciaux pour souscription à l'œuvre complète.	
NOUVEAU PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ , 1 vol. de 1760 pages format 13 × 19,7, 6200 gravures, 220 planches et tableaux, 140 cartes . .	» 7.50
LAROUSSE AGRICOLE , 2 vol. de 1650 pages, format 32 × 25 cm., 6216 gravures, 102 planches en noir et 40 en couleurs	» 57.60
LAROUSSE COMMERCIAL , 1 vol. de 1350 pages, format 20 × 27 cm., 1020 gravures, 12 planches en noir et 19 en couleurs	» 40.75
LAROUSSE MÉDICAL , 1 vol. de 1400 pages, format 20 × 27 cm., 2414 gravures, 49 tableaux, 36 planches en couleurs	» 38.40
LAROUSSE MÉNAGER , 1 vol. de 1260 pages, format 20 × 27 cm., 2112 gravures, 27 planches en noir et 21 en couleurs	» 41.60
LAROUSSE UNIVERSEL , 2 vol. de 2600 pages, format 21 × 30,5 cm., 27 000 gravures, 72 planches en couleurs, 112 en similligravure . .	» 57.60
LAROUSSE DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS ET MÉTIERS , 1 vol. format 20 × 27 cm., environ 1000 gravures, cartes et graphiques. Nombreuses planches en noir et en couleurs.	» 40.75
LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE , Encyclopédie et dictionnaire modernes. L'ouvrage comprend 6 volumes, chacun de 1100 pages environ, format 32 × 25 cm. Prix actuel	» 247.50
LAROUSSE GASTRONOMIQUE . Tout ce qui concerne l'alimentation Plus de 8000 recettes. Prix de souscription.	» 28.80

** Ce prix s'entend pour la vente au comptant ; demander les prix spéciaux pour la vente à tempérament.*